

RCS : CANNES
Code greffe : 0602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CANNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1991 B 00014
Numéro SIREN : 380 560 441
Nom ou dénomination : A & S EXPERTISE

Ce dépôt a été enregistré le 14/12/2022 sous le numéro de dépôt 7577

A & S EXPERTISE
Société par actions simplifiée
au capital de 220 000 euros
Siège social : Le Canéopole Bât C
11-13 Chemin de l'Industrie,
06110 LE CANNET

380 560 441 RCS CANNES

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

L'an deux mille vingt-deux,

Le 21 novembre,

A 9 heures,

Les associés de la société A & S EXPERTISE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation adressée à chaque associé.

Sont présents :

Monsieur Bruno BAYEMI, titulaire de 1 action nominative ordinaire en pleine propriété,

Monsieur Alain DIAZ, titulaire de 1 action nominative ordinaire en pleine propriété,

Monsieur Christian MARTINO, titulaire de 1 action nominative ordinaire en pleine propriété,

Monsieur Laurent TICHET, titulaire de 1 action nominative ordinaire en pleine propriété,

Société VIA A&S, représentée aux présentes par son Président, Monsieur Alain DIAZ, titulaire de 2496 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 2 500 actions sur les 2 500 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christian MARTINO, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Alain DIAZ est désigné comme secrétaire.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Nomination d'un Directeur Général,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Christian MARTINO de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Monsieur Bruno BAYEMI

Né à BORDEAUX le 01 février 1963

De nationalité française

Demeurant 423 Chemin des Campelières, Villa 6 Bis, 06250 MOUGINS

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de Directeur Général, pour une période prenant fin le 31 janvier 2024 :

Monsieur Christian MARTINO

Né à CANNES le 07 août 1957

De nationalité française

Demeurant 222 Chemin Thomas et Pallanca, 06370 MOUANS SARTOUX.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Christian MARTINO disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président et aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

DocuSigned by:



D254535C51A14B9...

Le Président

Christian MARTINO

*Bon pour démission des fonctions de Président
et acceptation des fonctions de Directeur général*

DocuSigned by:



9601A77199AF46E...

Le secrétaire

Alain DIAZ

DocuSigned by:



B92495DAD7BE44D...

Bruno BAYEMI

Bon pour acceptation des fonctions de Président

DocuSigned by:



35669A51AA0D4D7...

Laurent TICHET

DocuSigned by:



9601A77199AF46E...

p/ Société VIA A&S

Alain DIAZ